



## Demande de dette de plus de 10 ans

Par **anne rekhila**, le **31/05/2013** à **14:05**

bonjour voila il y a plus de 10 ans g fait des cheques sans provisions au lcl depuis g jamais u de nouvelle et depuis quelques semaines je recois des appels et des courriers de la part d une societe credirect qui me demande de regler la somme de plus de 3800 euros ont ils droit de me reclamer cette somme sui doit dater de 2002 merci de me reponde car g peur qu il me saisse ou autre merci  
mme rekhila

Par **Marion3**, le **31/05/2013** à **18:01**

Bonjour,

Y a t'il eu un jugement pour cette date (même datant de plusieurs années) ?

Si ce n'est pas le cas, ne répondez, ni par écrit, ni par téléphone à CREDIREC qui est une société de recouvrement.

Votre dette est forclosée et hormis faire peur et harceler, CREDIREC ne peut absolument rien contre vous.

Consultez ce forum, il y a plusieurs posts concernant CREDIREC.

Cdt

Par **anne rekhila**, le **31/05/2013 à 22:27**

il n y a pas eu de jugement puisque g tee en dossier surendettement pendant plus de 7 ans a la banque de france de 2002/2003 a 2009 et ensuite je n ai pas eu de nouvelle de lcl donc pas a ma connaissance merci pour votre reponse

Par **Toufama**, le **30/10/2017 à 10:51**

Bonjour je suis perdu j'ai reçu un courrier qui me parle de avis de huissier avec un numéro de référence j'appelle le lendemain la dame me répond que c'est une dette de 1988 et la somme de 2298 euros la dame me demande vous comptez faire quoi je le répond rien envoyer moi le dossier pour que je regarde et la elle me répond tu écris un courrier pour faire la demande

Par **chaber**, le **30/10/2017 à 10:56**

bonjour

LRAR demandant le titre exécutoire sans vous engager à verser même 1€ ou demander un échéancier.

Par **Toufama**, le **30/10/2017 à 11:14**

Merci pour votre réponse la dame ne m'a même pas laisse parler elle me dit juste je vais faire un saisi

Par **Toufama**, le **30/10/2017 à 11:15**

Merci pour votre réponse la dame ne m'a même pas laisse parler elle me dit juste je vais faire un saisi

Par **Toufama**, le **30/10/2017 à 11:20**

J'ai d'autres questions pour une dette de 2001 y'a un titre exécutoire que le huissier viens de m'envoyer qui et daté de 2003

Par **chaber**, le **30/10/2017 à 13:48**

bonjour

[citation] y'a un titre exécutoire que le huissier viens de m'envoyer qui et daté de 2003[/citation]donc la créance est bien due puisque le titre est valable jusque juin 2018 (prescription de 10 ans loi juin 2008).

La seule chose que vous pouvez contester consiste sur le montant des intérêts qui ont une prescription de 5 ans selon le code civil